

DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2025_02

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 
ID : 030-253002786-20250319-D2025_02-DE

SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	6

Séance du : L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 5 mars 2025.

Sous la présidence de Monsieur André BRUNDU

Étaient présents : M. LEBOIS Didier, Jean-Luc CHAILAN, TRICOU Sébastien, CARTEYRADE Christian, Théos GRANCHI, André BRUNDU.

Absent excusés : M. DURAND COUTELLE, M. Jean-Claude MAZAUDIER.

Un scrutin a eu lieu, M. Didier LEBOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de convocation
et affichage : 05/03/2025

Délibération n°D2025_02 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le conseil syndical réuni sous la présidence de M. André BRUNDU
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2024**,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2024**,
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	34 756.10 €		41 270.54 €	Dépenses 25 000 €	-25 000€	51 026.64 €
				0 €		
FONCT	200 179.49 €	0.00 €	-58 584.07 €	Recettes		141 595.42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	141 595.42 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		141 595.42 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

LE CONSEIL SYNDICAL, entendu l'exposé, décide d'approuver le report de
compte 002 de ladite section.

Vote : *Pour : 6*

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 030-253002786-20250319-D2025_02-DE

Exécutoire de l'acte
SLO

***Pour extrait conforme
Fait et délibéré, à Aubord, le 19/03/2025.
Le Président,
André BRUNDU,***

S.M.T.T.E.U.
AUBORD-CANNES METROPOLITAIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 31/03/2025
Et publication ou notification du 31/03/2025